

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 44/2024
24 octobre 2024

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Mapa Consulting par Waterland Private Equity Investment

Le 24 octobre 2024, l'Autorité belge de la Concurrence (l'Autorité) a approuvé l'acquisition de Mapa Consulting par Waterland Private Equity Investment.

La concentration a été notifiée le 15 octobre 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Waterland Private Equity Investment est une société d'investissement indépendante. Le fonds de capital-risque soutient des entreprises prospères dans le cadre d'une stratégie de croissance dite « buy-and-build ». Les entreprises de son portefeuille opèrent dans divers secteurs et dans 11 pays européens, dont la Belgique.

Mapa Consulting agit en tant que société holding pour ses filiales Umami Catering, Deliva, Deliva Immo, Daily Catering Services et Clean Minds. Ensemble, ces sociétés forment le groupe Umami. Le groupe Umami fournit principalement des services de restauration collective et des services connexes aux entreprises, au secteur public, au secteur des soins de santé, aux écoles et aux crèches. Il fournit également des repas et des composants de repas à d'autres canaux.

La taille, la stratégie commerciale et le potentiel de croissance d'Umami Group correspondent parfaitement à la politique d'investissement de Waterland.

Dans sa décision du 24 octobre 2024, l'Autorité a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient remplies et que la concentration notifiée ne soulevait pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).